

COMMUNES DE BOURG SAINT MAURICE
ET VILLAROGER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSTRUCTION DU TÉLÉSIÈGE DE COMBORCIÈRE ET AMÉNAGEMENT DE LA PISTE DU LOUP

Messieurs les maires des Communes de Bourg-Saint-Maurice et Villaroger informent le public que par arrêté conjoint du 27 février 2018, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire du télésiège de Comborcière, le permis d'aménager la piste du Loup et l'étude d'impact correspondante.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 32 jours soit du lundi 9 avril 2018 après-midi au jeudi 10 mai 2018 inclus.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :

- aux Services Techniques de Bourg Saint Maurice, 523 rue de Pinon, du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures, sauf samedis, dimanches et jours fériés ;
- à la Mairie Annexe des Arcs, les Sapins, le Charvet, à Arc 1800 du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures, sauf vendredis, samedis, dimanches et jours fériés ;
- à la Mairie de Villaroger, au Chef-lieu du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 11 heures sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Les pièces du dossier sont également disponibles par téléchargement sur le site www.bourgsaintmaurice.fr - rubrique enquête publique en page d'accueil et consultables gratuitement sur un poste informatique dans les locaux des Services Techniques aux heures d'enquête susvisées.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, soit par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en Mairie de Bourg Saint Maurice, Place Marcel Gaimard, CS 20008, 73704 Bourg Saint Maurice Cedex, soit par mail à l'adresse suivante , comborciere@bourgsaintmaurice.fr.

Les observations recueillies en cours d'enquête seront accessibles sur le site internet de la mairie : www.bourgsaintmaurice.fr - rubrique enquête publique en page d'accueil.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public :

- le lundi 9 avril 2018 de 13 heures 30 à 17 heures 30 aux Services Techniques de Bourg Saint Maurice, 523 rue de Pinon ;
- le mercredi 18 avril 2018 de 14 heures à 18 heures à la Mairie Annexe des Arcs, les Sapins - le Charvet à Arc 1800 ;
- le lundi 23 avril 2018 de 9 heures à 12 heures en mairie de Villaroger, le Chef-lieu ;
- le samedi 5 mai 2018 de 9 heures 30 à 11 heures 30 au service de l'Etat Civil de Bourg Saint Maurice, 18 rue Desserteaux ;
- le jeudi 10 mai 2018 de 13 heures 30 à 17 heures 30 aux Services Techniques de Bourg Saint Maurice, 523 rue de Pinon.

À l'issue de l'enquête publique, les registres et dossiers d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Son rapport et ses conclusions motivées, transmis aux maires de Bourg Saint Maurice et Villaroger et en copie au Président du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dès réception dans les locaux des Services Techniques (523 rue de Pinon) et en mairie de Villaroger aux jours et aux heures d'ouverture au public. Le rapport et ses conclusions seront également disponibles à l'adresse www.bourgsaintmaurice.fr – rubrique enquête publique en page d'accueil. Au terme de l'enquête et après production du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront instruits par les services compétents.